



## Protocole sanitaire Covid-19

### Complexe aquatique du Centre Préparation Omnisports

#### Textes de référence :

- *Avis de la Société Française de l'Hygiène Hospitalière du 09 mars 2020 relatif au risque de transmission hydrique du SARS-COV-2 dans l'eau des piscines publiques et leur environnement.*
- *Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces des pratiques sportives (11/05/2020 du Ministère des Sports) Mis à jour au 3 juin 2020*
- *Décret n°2020-545 du 11/5/2020 portant sur les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*
- *Recommandations sanitaires pour la réouverture d'un bassin accessible au public suite à la période de déconfinement –Document du 19 mai 2020 de l'ARS Grand Est. Mis à jour au 2 juin 2020*

En respect avec les textes en vigueur, il sera nécessaire de s'assurer de la mise en place et de la modification des procédures de travail et d'accueil des différents usagers et du personnel de la piscine de Vitte.

L'objectif de ce protocole est de présenter les recommandations qui permettent, d'une part, de protéger les utilisateurs et les agents des installations et, d'autre part, de maintenir les installations elles-mêmes dans des conditions de sécurité pour leurs utilisations.

#### Préambule

A leur arrivée, les utilisateurs prennent connaissance du panneau d'informations situé à l'extérieur du bâtiment et doivent respecter les mesures sanitaires et « gestes barrière », ainsi que les parcours des différents publics (piscine et salles spécialisées).

## Le Cadre Général du protocole

- Les agents sont équipés de protection individuelle (masques, gel, gants)
- L'ensemble des agents est formé au protocole sanitaire
- Le personnel veille à rappeler les consignes de distanciation et les gestes barrières
- L'équipe des maîtres-nageurs et sauveteurs aquatiques est formée aux procédures adaptées de sauvetage
- Les recommandations de distanciations sociales et gestes barrières à adopter sont affichées à l'entrée du complexe aquatique. Cet affichage est également apposé dans les zones vestiaires, bassins et différentes salles.
- Marquage au sol des distanciations sociales sur l'ensemble des zones susceptibles de regroupements
- Un sens de circulation est établi avec l'application du concept « marche en avant », et d'un code couleur
- Mise en place de créneaux pour une meilleure différenciation des publics
- L'accès PMR reste inchangé et des vestiaires sont prévus pour les accueillir
- Les bassins sont aménagés pour réduire les regroupements (couloirs matérialisés)
- La fréquentation maximale instantanée (FMI) est adaptée aux recommandations; soit 1 baigneur pour 4m<sup>2</sup> (cf. point e)
- Le protocole d'entretien et de nettoyage des locaux, des sols et des bassins est renforcé sur les zones de contact (entretien habituel + désinfectant plus régulier)
- Une attention particulière et accrue est portée sur :
  - Le contrôle, l'entretien et la désinfection des installations techniques propres au traitement de l'eau. Un nettoyage et une désinfection complète sera réalisée tous les samedis matins.
  - Les analyses de légionnelles avant réouverture et analyses de la qualité de l'eau
  - L'apport d'air neuf plus conséquent, ouverture systématique des baies vitrées (ou toit) lorsque les conditions météorologiques le permettent
  - La programmation du contrôle sanitaire en conformité avec l'ARS avant la réouverture
  - La fermeture du bassin en cas de salissures. Un traitement et un recyclage de l'eau sera réalisé en fonction du volume du bassin. un contrôle de la qualité de l'eau sera opéré avant la réouverture
- Le règlement intérieur et le POSS du complexe aquatique sont avenantés « Covid-19 »
- Une traçabilité des usagers est enregistrée dans le logiciel de contrôle d'accès Elisath
- Les personnes qui porteront un masque devront le jeter dans les poubelles réservées à cet effet.

## **1. Les mesures appliquées suivant les espaces**

### **a. L'accueil / caisse :**

- En fonction de l'afflux des personnes, les entrées pourront être espacées de 10min et l'attente se fera à l'extérieur du complexe aquatique
- Assurer la protection des utilisateurs et des agents par la mise en place de plexiglas
- Obligation de se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique par distributeur sans contact pour les usagers et le personnel à l'entrée de l'équipement.
- Gestion du nombre d'entrées et sorties via le logiciel de contrôle d'accès
- Privilégier le paiement par carte bancaire sans contact
- Suppression des zones d'attente (salons, bancs, tables)
- Port du masque obligatoire pour les usagers et les agents.

### **b. Les vestiaires**

- Sens de circulation : déshabillage et habillage dans des zones séparées
  - vestiaires entrants à hauteur de 14 personnes simultanément (14 cabines)
  - Habillage dans les vestiaires sortants.
- Mise à disposition d'une poubelle à la sortie du vestiaire pour le dépôt de masques usagés
- Les vestiaires collectifs seront réservés aux groupes en respectant les règles de distanciation (1 usager pour 4m<sup>2</sup> d'espace)
- Respecter les règles d'hygiène (lavage de mains et douche savonnée)
- Nettoyage et désinfection réguliers (cabines, casiers, toilettes)

### **c. Les Douches – Sanitaires**

- Une douche sur deux est condamnée avec une signalétique
- Un lavage des mains à l'eau savonnée aux passages des toilettes est demandé avec notification par affichage
- L'utilisation des sèche cheveux et sèche mains est interdite,
- Des dérouleurs de papier à usage unique sont mis à disposition avec des poubelles attenantes

#### **d. Les Bassins**

- L'entrée et la sortie par le pédiluve est matérialisé pour respecter le concept « marche en avant »
- La configuration des bassins avec ou sans lignes d'eau est établie en fonction des créneaux et des « types » de public
- Pas de prêt de matériel, hormis les ceintures de sécurité.
- Petits matériels personnels autorisés au bassin de 25m avec désinfection à l'entrée du bassin.
- Pour les nageurs, seul le matériel sportif personnel est autorisé (lunette, palmes, plaquette, pullboy, planche), avec désinfection obligatoire à l'entrée du bassin.
- Le nombre maximum de nageurs dans une ligne d'eau sera limité à 6 personnes

## **2. Les modalités et conditions d'accueil des différents publics**

### **a. Natation scolaire**

La piscine municipale de Vittel n'accueillera pas de scolaires avant la rentrée de septembre 2020.

Une réflexion sur l'organisation de la natation scolaire sera initiée avec les instances de l'inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Vittel, dès que les instructions ministérielles seront définies.

### **b. Les associations et Clubs sportifs locaux**

L'accueil de cette population sera étudiée et validée par la Ville de Vittel et ses services municipaux suite à une demande de réservation de créneaux horaires précisant les jours et horaires et l'engagement du responsable de l'entité à respecter les protocoles sanitaire du complexe aquatique et fédéral spécifique à la discipline pratiquée (FF Natation, FF sports sous-marins, FF Triathlon, etc.)

### **c. Les stages**

Les stages sportifs accueillis au centre de Préparation Omnisports devront se conformer au protocole de l'établissement, respecter les distanciations et règles d'hygiène, les mesures fédérales ainsi que les créneaux horaires attribués.

### **d. Les activités aquatiques municipales**

Les participants aux activités aquatiques s'engageront à respecter le protocole de l'établissement, tiendront compte des recommandations du ministère et de L'ARS, et des règles de distanciation.

Les cours particuliers d'apprentissage de la natation seront soumis aux mêmes règles que celles établies dans le cadre du protocole COVID.

### e. Les séances publiques

Les créneaux horaires prévoient une ouverture alternée des bassins pour permettre une meilleure différenciation entre les publics nageurs et baigneurs.

	BASSIN DE 25M		BASSIN DE 50M	
	MATIN	APRÈS MIDI	MATIN	APRÈS MIDI
LUNDI	10H00- 12H30	Fermé au public	Fermé au public	14H00-16H30
MARDI	10H00 -12H30 Groupe ALSH	14H00-17H00	Fermé au public	17H30-20H30
MERCREDI	10H00-12H30	14H00-17H00	Fermé au public	17H30-20H30
JEUDI	10H00-12H30 Groupe ALSH	14H00-17H00	Fermé au public	17H30-20H30
VENDREDI	10H00-12H30	fermé au public	Fermé au public	14h00-16h30
SAMEDI	Fermé au public	14h00-16h30	Fermé au public	17h00-19h00
DIMANCHE	9h00-11h00	Fermé au public	11h30-13h30	Fermé au public

Afin de respecter la distanciation dans les zones sensibles (vestiaires et bassins),

- La FMI du bassin de 25 mètres, prévue initialement à 250 personnes est ramenée à une FMI « mesure Covid 19 » à 85 personnes.
- Pour le bassin de 50 mètres, la FMI initiale de 500 personnes est ramenée à une FMI « mesure Covid 19 » à 120 personnes.

### 3. Procédure de sauvetage et d'intervention

- Le protocole d'intervention sera connu et pratiqué avant la réouverture des équipements
- Pour toute intervention sur victime, l'agent devra porter un masque et des gants de protection
- La victime devra également porter un masque fourni par l'équipe d'intervention
- Il est recommandé de privilégier les perches, tubes ou bouées de sauvetage lors d'une suspicion de noyade

11 JUIN 2020

Vittel, le

